

Pourquoi mon entreprise ?

Le délinquant est un être rationnel, son objectif est simple : *obtenir le maximum de gain en ayant le minimum d'effort à fournir et une faible probabilité d'être identifié.*

Son choix se portera donc naturellement vers les entreprises présentant peu de difficultés d'accès.

Comment s'en préserver ?

Tout d'abord en prenant le temps de s'interroger sur les risques réels auxquels est exposée votre société, en considérant tous les facteurs pouvant influencer la prise de décision du délinquant. Suite à quoi, il vous faudra faire le point sur les moyens de résistance, de dissuasion, de détection et d'alerte qu'il est nécessaire de mettre en place.

Diminuer le risque d'être victime d'un cambriolage nécessite aussi d'avoir un comportement quotidien de vigilance et de bon sens, (fermer les portes et fenêtres des locaux, ne pas laisser les clés de contact dans les véhicules,...).

Lutter contre ce fléau est l'affaire de tous.

N'hésitez pas à contacter la gendarmerie pour signaler toute période de fermeture de votre établissement ou tout fait particulier survenu dans ou aux abords de votre société.

Pour cela, vous pouvez renseigner la fiche « *Opération Tranquillité Entreprise* » que vous pourrez retirer soit auprès de la brigade de gendarmerie dont vous dépendez, soit qui vous aura été remise par les gendarmes à l'occasion d'une visite de votre établissement.

*En cas de problème,
composez le*



*et interdisez l'accès aux
lieux visités avant
l'arrivée des forces de l'ordre*

*Il n'est pas toujours évident pour un chef
d'entreprise de prendre le temps de s'interroger
sur sa vulnérabilité face à la délinquance, de
quelque nature qu'elle soit.*

*Une réflexion préventive peut pourtant
éviter bien des soucis et les moyens à mettre en
œuvre ne sont pas toujours très contraignants ou
onéreux.*

**La sécurité, c'est 20 % d'investissement et
surtout 80 % de bon sens.**

Conseils pour prévenir les actes de délinquance

Plaquette d'information

**Comment protéger
son entreprise
des cambriolages**



Les abords extérieurs :

La pose d'une clôture difficilement franchissable et d'un portail donnant accès à vos locaux va permettre de fixer les limites et constituer le premier obstacle pour le délinquant.

En fonction des biens à protéger, ces éléments peuvent être complétés par des bas volets, un fossé ou la pose de rails ou plots rendant difficile le passage d'un véhicule.

Des détecteurs périphériques peuvent être installés afin de signaler toute présence non désirée avant même que vos locaux ne fassent l'objet d'une effraction.

Un bon éclairage extérieur apporte aux usagers un sentiment de sécurité et complique l'approche du délinquant.

La végétation environnante ne doit pas permettre la dissimulation ou faciliter l'escalade d'une façade.

Si des parois de verre constituent une partie de la périmétrie de vos locaux, positionnez des obstacles conséquents ne permettant pas la projection d'un véhicule sur ces éléments.

La protection mécanique

Élément primordial dans la mise en sûreté d'un site, la protection mécanique doit ralentir voire dissuader le délinquant.

Toutes les ouvertures de votre société doivent faire l'objet d'une attention particulière.

La pose d'un rideau métallique à lames perforées équipé d'une serrure de haute qualité peut constituer une bonne résistance à l'effraction. Il convient que cet équipement ne puisse pas permettre un accrochage, qu'il coulisse dans un rail suffisamment profond avec un système anti-dégondage.

Les portes vitrées mais également les accès secondaires doivent aussi intégrer un degré de résistance élevé répondant à des normes adaptées aux risques.

Pour les petites ouvertures, la pose d'un barreaudage scellé peut se révéler efficace dans la mesure où les règles de conception sont respectées.

Soyez très vigilant à la cohérence des matériaux employés. Une bonne protection mécanique montée sur une cloison faible ou un encadrement de mauvaise qualité ne peut pas répondre à votre attente.

La mise en place d'un coffre-fort doit également faire l'objet d'une analyse quant à son emplacement, son usage et la nature des biens qu'il va contenir.

Parce que sécuriser les biens matériels et immatériels de votre entreprise peut s'avérer complexe, les référents et correspondants en Intelligence Économique de votre département sont à votre disposition pour vous aider et vous conseiller gratuitement.

N'hésitez pas à les contacter !!!

Coordonnées :

Source : referentsurete.com/

Crédit photos : fr.fotolia.com - buzzz-marketing.blogspot.com

La protection électronique :

Elle doit détecter le plus tôt possible une intrusion et permettre la transmission d'une information fiable et rapide.

La pose d'une détection au choc et à l'ouverture sur tous les ouvrants est complémentaire à la détection volumétrique couramment mise en place.

Couplez votre détection d'intrusion à l'éclairage de votre société de manière à surprendre l'intrus, faciliter l'action des forces de l'ordre et améliorer la qualité de votre flux vidéo, si vous êtes équipés de caméras.

La gestion des flux :

Afin d'améliorer la sûreté des zones sensibles de votre société (réseau, informatique, coffre, bureau d'études, réserve...), il vous faut règlementer leurs accès.

L'emploi d'un contrôle par badge peut vous aider dans cette démarche mais il existe d'autres méthodes s'adaptant à vos besoins et contraintes.

Les flux financiers ou de documents sensibles doivent également faire l'objet de toute votre attention car ils représentent une cible potentielle.



La gendarmerie de Rhône-Alpes, partenaire de votre sécurité